

K CA DEGRESSIF

JUILLET 2024

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT **UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾**.

CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Période de commercialisation : Du 19/04/2024 au 31/07/2024. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation

Durée d'investissement conseillée : 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)⁽²⁾. En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.

Émetteur : Titre émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.⁽³⁾. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »)⁽⁴⁾.

Éligibilité : : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERin), contrats ci-après dénommés les « Contrats ». Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERin), l'établissement gestionnaire des Contrats s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. **Il est précisé que l'établissement gestionnaire d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'établissement gestionnaire.**

Code ISIN : XS2689077340

K CA DEGRESSIF JUILLET 2024 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Titre de créance présentant des caractéristiques complexes ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. Les risques associés à ce titre sont détaillés dans cette brochure.

(2) Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant la fin du quatrième trimestre suivant la Date de Constatation Initiale du titre.

(3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

(4) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 12 avril 2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

POINTS CLÉS

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Euronext G Credit Agricole 010621 Decrement 0.90 (ticker Bloomberg : SGACA090 Index, ticker Reuters : .SGCAD) ci-après l'« Indice », calculée en réinvestissant les dividendes bruts détachés par le(s) composant(s) sous-jacent(s) et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 0.90 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Le remboursement du titre de créance K CA DEGRESSIF JUILLET 2024 est conditionné à l'évolution de l'Indice.

- ❖ **Chaque mois, du 14 août 2025 au 14 août 2036, un remboursement automatique anticipé possible de l'intégralité du capital initial majoré d'un gain fixe plafonné de 1% par mois écoulé** (soit 12% par année écoulée) depuis la dernière Date de Constatation Initiale (31 juillet 2024) si, à l'une des Dates de Constatation Mensuelles du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.
- ❖ **Un remboursement de l'intégralité du capital à la Date d'Échéance⁽¹⁾ si, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 50,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾.** Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.

Les Taux de Rendement Annuel Nets (TRAN) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31 juillet 2024 et la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ concernée ou la Date d'Échéance⁽¹⁾ selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres K CA DEGRESSIF JUILLET 2024, soit 1.000,00 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31 juillet 2024 et/ou de vente du titre avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou retraite), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre profitent aux seuls investisseurs conservant le titre jusqu'à son échéance effective.

Les titres K CA DEGRESSIF JUILLET 2024 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre K CA DEGRESSIF JUILLET 2024 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre peut être proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Veuillez-vous référer au tableau illustrant l'évolution de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé en page 4

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- Du mois 12 au mois 143, si à l'une des Dates de Constatation Mensuelles du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain fixe plafonné de 1% par mois écoulé (soit 12% par année écoulée) depuis la dernière Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 10,42%).
- A l'échéance des 12 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à 60,00% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain fixe plafonné de 1% par mois écoulé (soit 12% par année écoulée) depuis la dernière Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 6,61%).
- A l'échéance des 12 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice est en baisse de plus de 40,00% mais n'est pas en baisse de plus de 50,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -1,00%).

INCONVÉNIENTS

- Le titre présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du titre avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 12 mois à 144 mois à compter de la dernière Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 1% par mois (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 10,42%).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, une faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).
- L'indice Euronext G Credit Agricole 010621 Decrement 0.90 est calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire constant de 0,90 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.
- Le rendement du titre de créance K CA DEGRESSIF JUILLET 2024 à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 50,00% et 60,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

(3) Veuillez-vous référer au tableau illustrant l'évolution de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé en page 4

Détails des mécanismes

DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL DE L'INDICE : L'EFFET STRIKE MOYEN

Pour déterminer le Niveau Initial de l'Indice, on observe le niveau hebdomadaire entre le 5 avril 2024 (inclus) et le 31 juillet 2024 (inclus). La moyenne arithmétique des niveaux de clôture entre ces dates est alors retenue comme Niveau Initial. Le Niveau Initial ne pourra être connu qu'au 31 juillet 2024.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

- Du mois 12 au mois 143, si à l'une des Dates de Constatation Mensuelles du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le titre s'arrête. L'investisseur reçoit⁽⁴⁾ alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du Capital Initial

+

Un gain fixe plafonné de 1% par mois écoulé (soit 12% par année écoulée) depuis la dernière Date de Constatation Initiale⁽¹⁾
(le Taux de Rendement Annuel Net maximum est de 10,42%⁽²⁾)

- Si l'Indice est strictement inférieur à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le titre continue.

ÉVOLUTION DE LA BARRIÈRE DÉGRESSIVE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Mois	12		23	24	Du mois 25 au 143	142	143
Barrière Dégressive De Remboursement Automatique Anticipé (en % du Niveau Initial)	100%	...	100%	98%	Dégressivité de -2% par année écoulée	80%	80%
Montant de remboursement anticipé (en % du Capital Initial)	100% du Capital Initial + un gain de 1% par mois écoulé depuis la dernière Date de Constatation Initiale ⁽¹⁾					242%	243%

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

(3) Veuillez-vous référer au tableau illustrant l'évolution de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé en page 4

(4) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final

Détails des mécanismes

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

A la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice.

CAS FAVORABLE

si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à 60,00% de son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du Capital Initial
+
Un gain fixe plafonné de 1% par mois écoulé (soit 12% par année écoulée)
depuis la dernière Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit 144% du capital
initial

(le Taux de Rendement Annuel Net maximum est de 6,61%⁽²⁾)

CAS MÉDIAN

Si l'Indice est en baisse de plus de 40,00% mais n'est pas en baisse de plus de 50,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du Capital Initial

(le Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%⁽²⁾)

CAS DÉFAVORABLE

si l'Indice est en baisse de plus de 50,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial diminué de la baisse de l'Indice (soit
moins de 50,00% du capital initial). Il subit alors une perte en
capital qui peut être partielle ou totale.

(le Taux de Rendement Annuel Net est strictement inférieur à
-6,54%⁽²⁾)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

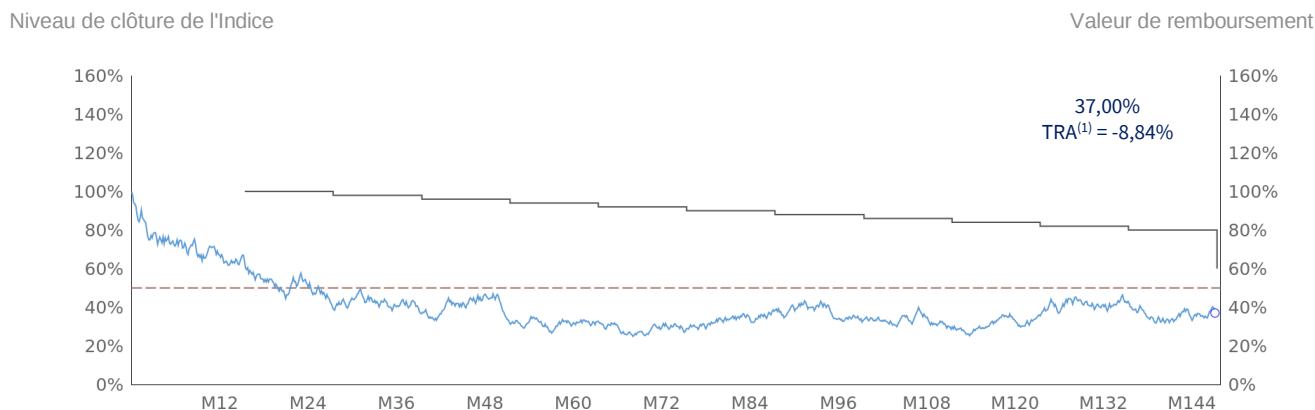
(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

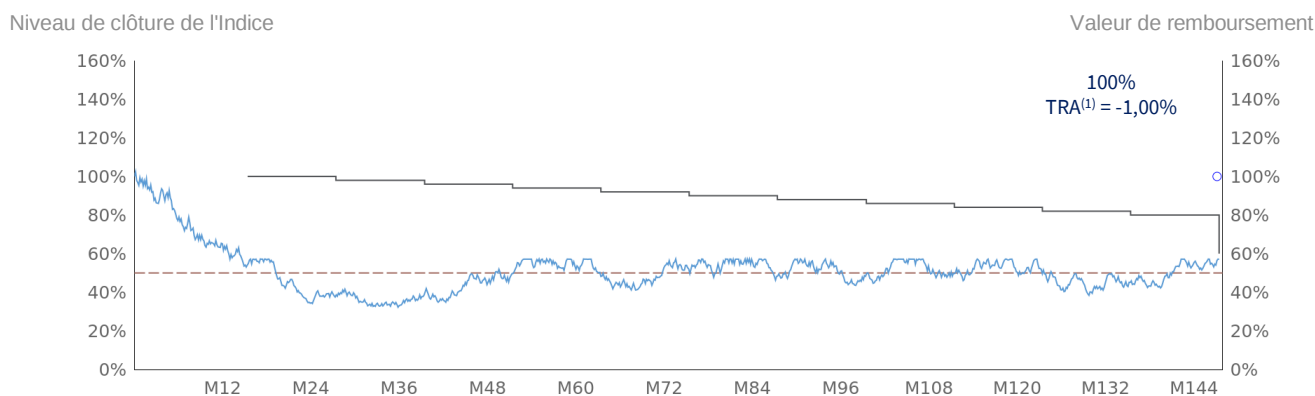
Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'Indice supérieure à 50,00% à la Date de Constatation Finale



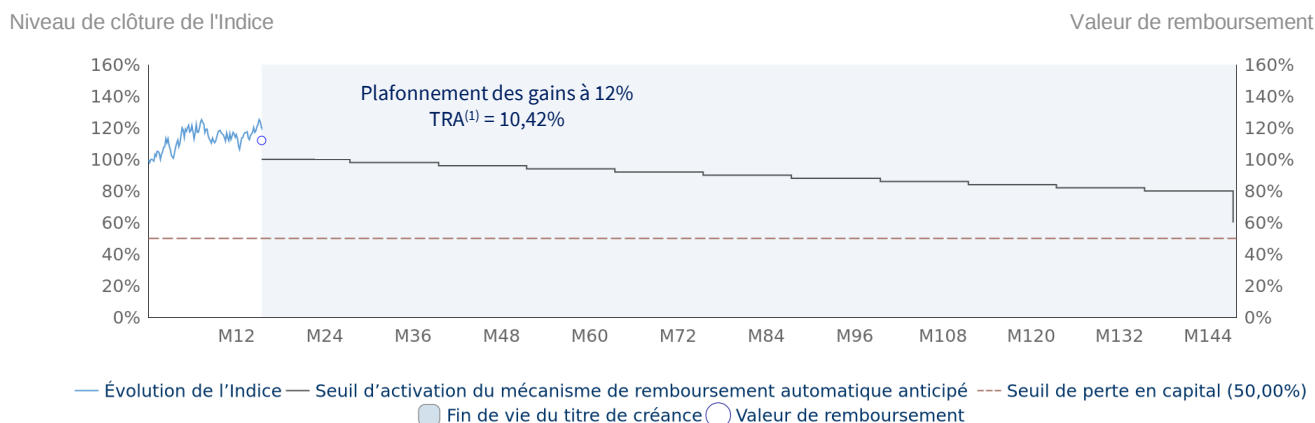
Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

Baisse de l'Indice comprise entre 50,00% (inclus) et 40,00% (exclu) à la Date de Constatation Finale



Scénario favorable : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'Indice de 20,00% à l'issue du mois 12 (plafonnement des gains)



— Évolution de l'Indice — Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé — Seuil de perte en capital (50,00%)
 ● Fin de vie du titre de créance ○ Valeur de remboursement

(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

Illustrations

Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

Baisse de l'Indice supérieure à 50,00% à la Date de Constatation Finale

- ❖ Du mois 12 au mois 143, à chaque Date de Constatation Mensuelle du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est en baisse par rapport à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.
- ❖ A l'échéance des 12 ans, l'Indice est en baisse de plus de 50,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 63,00% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽⁴⁾ alors l'intégralité du capital initial diminué de la baisse de l'Indice, soit 37,00% du capital initial dans cet exemple. Il subit dans ce scénario une perte en capital partielle. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice, soit -8,84%.

Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

Baisse de l'Indice comprise entre 50,00% (inclus) et 40,00% (exclu) à la Date de Constatation Finale

- ❖ Du mois 12 au mois 143, à chaque Date de Constatation Mensuelle du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est en baisse par rapport à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.
- ❖ A l'échéance des 12 ans, l'Indice est en baisse de plus de 40,00% mais n'est pas en baisse de plus de 50,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾ (soit une baisse de 43,00% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽⁴⁾ alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -5,51% pour un investissement direct dans l'Indice.

Scénario favorable : marché fortement haussier à court terme

Hausse de l'Indice de 20,00% à l'issue du mois 12 (plafonnement des gains)

- ❖ A la première Date de Constatation Trimestrielle du Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾.
- ❖ L'investisseur reçoit⁽⁴⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain fixe plafonné de 1% (soit 12% par année écoulée) depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit 112% du capital initial dans cet exemple. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de 10,42%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 18,00% pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Le rendement du titre de créance K CA DEGRESSIF JUILLET 2024 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 50,00% et 60,00% par rapport à son Niveau Initial⁽¹⁾.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

(3) Veuillez-vous référer au tableau illustrant l'évolution de la barrière dégressive de remboursement automatique anticipé en page 4

(4) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final

Présentation de l'Indice

DESCRIPTION

Crédit Agricole S.A. figure parmi les 1ers groupes bancaires européens et est le 1er financeur de l'économie française

A fin 2023, Crédit Agricole S.A. gère 835 MdsEUR d'encours de dépôts et 516,3 MdsEUR d'encours de crédits.

La répartition géographique du PNB est la suivante : France (46%), Italie (20%), Union européenne (14,3%), Europe (7,2%), Amérique du Nord (6%), Japon (1,3%), Asie et Océanie (3,5%), Afrique et Moyen Orient (1,3%) , Amérique centrale et Amérique du Sud (0,4%).

Source : Boursorama, le 12 avril 2024 : <https://www.boursorama.com/cours/societe/profil/1rPACA/>

DÉFINITION DE « L'INDICE » ET IMPACT DU « PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE » SUR LA PERFORMANCE DU SOUS-JACENT

Le rendement du titre de créance est conditionné à l'évolution de l'indice Euronext G Credit Agricole 010621 Decrement 0.90, qui est **calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action Crédit Agricole en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 0,9 point d'indice par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur.**

Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à une action dividendes non réinvestis classique. La fréquence de retranchement du prélèvement forfaitaire de l'Indice est différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action Crédit Agricole.

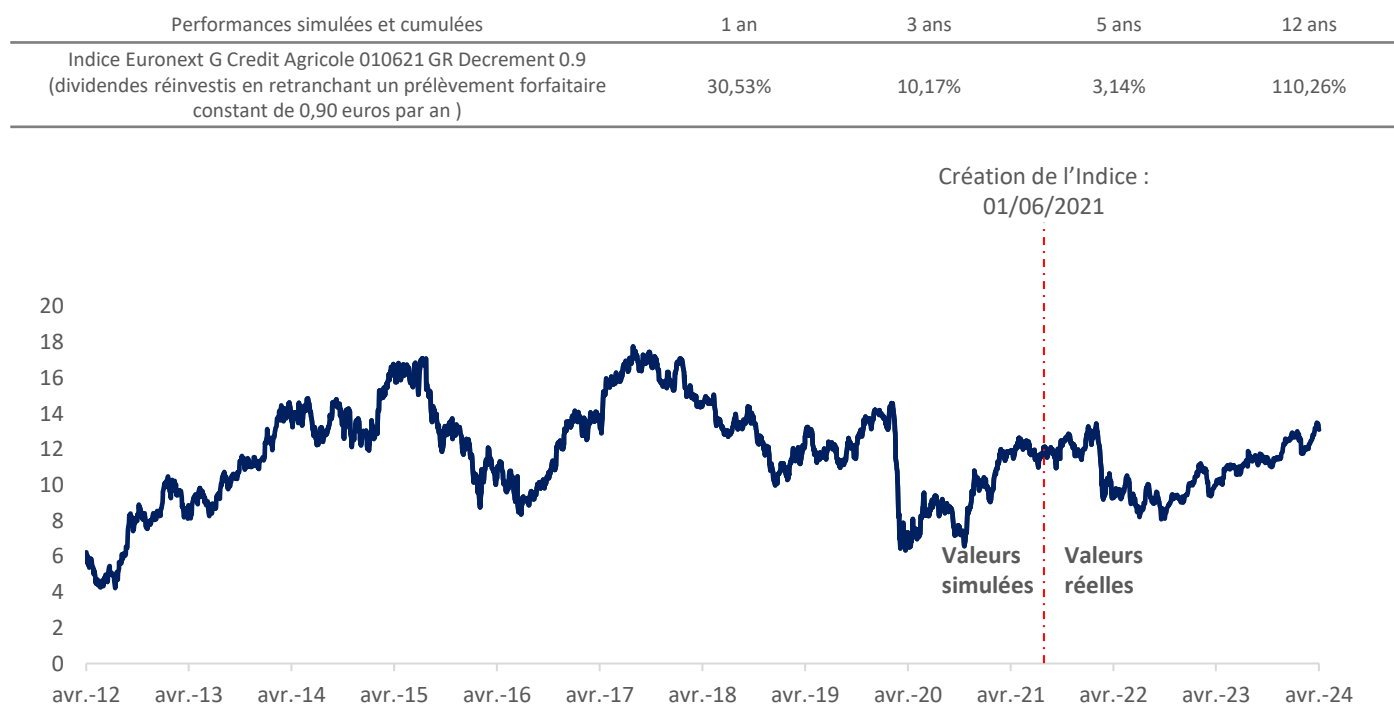
Sans tenir compte des dividendes bruts réinvestis dans l'indice Euronext G Credit Agricole 010621 Decrement 0.90, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en euros sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

Les règles et niveau de l'indice sont accessibles au public via ce lien : <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FRIX00000581-XPAR>.

ÉVOLUTION ET PERFORMANCE⁽¹⁾ DE L'INDICE ENTRE 12/04/2012 ET LE 12/04/2024

La valeur de votre investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et simulations historiques ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

L'indice Euronext G Credit Agricole 010621 Decrement 0.90 a été lancé le 01/06/2021. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.



(1) Sources : Bloomberg, au 12 avril 2024.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

Code ISIN	XS2689077340
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc. (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 27 mars 2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Montant de l'émission	EUR 30.000.000,00
Valeur nominale	EUR 1.000,00
Prix d'émission	100,00% de la Valeur nominale.
Eligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Offre au public	Offre au public sans l'obligation de publier un Prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) -France
Sous-jacent	Euronext G Credit Agricole 010621 Decrement 0.90 (ticker Bloomberg : SGACA090 Index, ticker Reuters : .SGCAD)
Montant minimum de souscription	EUR 1.000,00
Date d'Émission	19 avril 2024
Dernière date Constatation Initiale	31 juillet 2024
Niveau Initial	Pour déterminer le Niveau Initial de l'Indice, on observe le niveau hebdomadaire entre le 5 avril 2024 (inclus) et le 31 juillet 2024 (inclus). La moyenne arithmétique des niveaux de clôture entre ces dates est alors retenue comme Niveau Initial. Le Niveau Initial ne pourra être connu qu'au 31 juillet 2024.
Période de commercialisation	Du 19/04/2024 au 31/07/2024. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation
Seuil de versement des gains à l'échéance	60,00% (inclus) du Niveau Initial.
Seuil de perte en capital à l'échéance	50,00% (inclus) du Niveau Initial.
Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé	Le 31 de chaque mois entre le 31/07/2025 (inclus) et le 30/06/2036 (inclus). Si le 31 du mois n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 10 ^{ème} jour ouvré suivant la date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé
Date de Constatation Finale	31 juillet 2036
Date d'Échéance	14 août 2036 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. (cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page 10).
Commission de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de distribution. La commission de distribution est composée d'une commission initiale et d'une commission sur encours. La commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la Date d'Émission et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Périodicité et publication de la valorisation	Bloomberg, Reuters, SixTelekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 31 juillet 2024, par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).

Informations importantes

FACTEURS DE RISQUES

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi.**

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. **Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.**

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance. **RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») :** Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne par toute autorité compétente.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit « K Credit Agricole Dividende Forfaitaire 1.05 Quotidien Juin 2024 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 12 janvier 2024), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 19 avril 2024 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.



Informations importantes

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.





112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com